

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 145 (2024)
Heft: 1-2

Rubrik: Apisuisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Conseil des Etats se positionne clairement en faveur de la sauvegarde de la pollinisation par les abeilles

Communiqué de presse apisuisse

19 décembre 2023

sekretariat@apisuisse.ch

La motion a été déposée lors de la session d'automne de cette année par Peter Hegglin (centre) au Conseil des Etats et par Delphine Klopferstein Broggin (Verts) ainsi que par Andreas Aebi (UDC, aujourd'hui retiré) au Conseil national. De nombreux parlementaires de tous les partis l'ont cosignée. Ce large soutien a été confirmé par le résultat du vote au Conseil des Etats. La motion demande au Conseil fédéral de prendre des mesures durables pour assurer la pollinisation par les abeilles et, le cas échéant, de créer les bases légales qui font encore défaut. Il s'agit notamment d'évaluer les besoins en matière de pollinisation et les risques liés à une pollinisation insuffisante, ainsi que de renforcer le monitoring de l'état des populations d'abeilles sauvages et mellifères.

Avant la votation, le Conseil fédéral a certes exprimé des réserves quant aux conséquences financières d'une adoption, mais il confirme également la nécessité d'agir. Le gouvernement

Mardi 19 décembre 2023, le Conseil des Etats a adopté la motion 23.4028, « Assurer la pollinisation en protégeant les abeilles sauvages et domestiques » à une écrasante majorité de 35 voix contre 5 et 2 abstentions. La Chambre des cantons reconnaît ainsi l'importance des abeilles sauvages et mellifères et de tous les autres pollinisateurs pour la nature et l'agriculture en Suisse.

souhaitait toutefois mettre en œuvre les objectifs de la motion dans le cadre des moyens déjà existants et a donc recommandé son rejet. Le Conseil des Etats n'a pas été convaincu par l'argumentation du Conseil fédéral et a suivi l'auteur de la motion, Peter Hegglin, qui a souligné dans son intervention l'importance de la pollinisation pour la nature et l'agriculture. Cette dernière devrait être encouragée dans ses efforts pour la protection des abeilles et des insectes en général.

apisuisse, la faîtière des associations d'apiculture en Suisse, salue la décision du Conseil des Etats et espère que le Conseil national se ralliera à ce vote avec la même conviction. En effet, les insectes, et en particulier les abeilles, jouent un rôle décisif dans la pollinisation des plantes, ce qui est essentiel tant pour assurer la production alimentaire que pour préserver la biodiversité.